



**AÉROPORTS DE PARIS**

## **Déclaration au Comité d'Entreprise du 8 septembre 2016** **concernant le PSE du dispensaire**

Le 21 juillet était inscrit à l'ordre du jour du CE la présentation du rapport établi par le Cabinet comptable PROGEXA relatif au projet de fermeture du centre de diagnostic et de soins d'Orly Sud.

La direction a pour l'heure fait choix de suspendre la procédure d'adoption d'un PSE à défaut de pouvoir répondre à la demande des élus qui, lors de la première réunion du Comité d'Entreprise, avaient souligné être dans l'attente de connaître le volet concernant le travail commandité par la direction sur les solutions alternatives.

La direction en a informé la DIRECCTE.

La pertinence de l'argument juridique pour justifier la fermeture du centre de soin avancée par la Direction est contestable compte tenu des éléments soulevés par le rapport de PROGEXA.

L'argument économique n'est pas mis en avant par la direction, mais existe bel et bien. Il était utilisé indirectement pour justifier l'absence initiale de recherche d'alternatives à la fermeture. En effet, depuis 2005, l'offre de soins du dispensaire a été mise en déclin, compromettant son équilibre économique lequel est accentué par la carence intentionnelle des investissements.

Pendant l'été la direction a continué de s'inscrire dans cette logique de restriction des ressources du dispensaire. La diminution des moyens a été telle que les salariés ne pouvaient plus exercer normalement leur activité.

Nous apprenons aujourd'hui que 4 médecins ont au cours de la même période pris acte de la rupture de leur contrat de travail.

Ces ruptures intervenues en un trait de temps démontrent :

- Soit que les salariés ne peuvent plus travailler dans des conditions normales ;
- Soit qu'ils ont été approchés par la direction pour obtenir leur départ dans un cadre négocié ;

Nous exigeons des réponses et des explications précises concernant ces éléments qui s'ajoutent aux constatations du cabinet PROGEXA qui n'ont fait l'objet d'aucune contestation de la part des représentants de la direction.

Nous nous réservons la possibilité de saisir la DIRECCTE et d'informer largement les élus locaux.

-----